

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES

Convention « Communale » valant Opération
de revitalisation de territoire
SAINT PIERRE D'ALBIGNY

ENTRE

- La Commune de Saint Pierre d'Albigny, représentée par son Maire, Michel BOUVIER, autorise à l'effet des présentes suivant délibération en date du 04 avril 2023 ;

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- La Communauté de communes Coeur de Savoie, représentée par sa Présidente, Béatrice SANTAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

ci-après, « la Communauté de communes »

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Savoie, Monsieur François RAVIER

ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention communale	4
Article 2 – La structuration de la Convention	4
Article 3 – Le territoire de Saint-Pierre d’Albigny	5
3-1 Un pôle de centralité « d’équilibre » pour les habitants de St Pierre d’Albigny et des communes proches	5
3-2 Un territoire à la dynamique démographique importante	7
3-3 Un offre importante de logements, une qualité d’habiter à conforter dans le centre bourg	8
3-4 Un centre bourg historique, étroit, nécessitant une reconfiguration des espaces et une réorganisation des usages	9
3-5 Des équipements et une offre de services publics à compléter et requalifier pour partie	10
3-6 Une offre d’activité et des commerces de proximité à conforter	10
Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire	12
Article 5 – Le plan d’action	13
5.2 Les actions.....	15
Article 6 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	Erreur ! Signet non défini.
Article 7 - Engagements des partenaires	Erreur ! Signet non défini.
7.1. Dispositions générales concernant les financements	Erreur ! Signet non défini.
7.2. Le territoire signataire	Erreur ! Signet non défini.
7.3 L’État, les établissements et opérateurs publics	Erreur ! Signet non défini.
7.6. Engagements des autres opérateurs publics	Erreur ! Signet non défini.
7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	Erreur ! Signet non défini.
7.8. Maquette financière	Erreur ! Signet non défini.
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	Erreur ! Signet non défini.
Article 9 - Suivi et évaluation du programme.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 10 - Résultats attendus du programme	Erreur ! Signet non défini.
Article 11 – Utilisation des logos.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	Erreur ! Signet non défini.
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 14 - Résiliation du programme	Erreur ! Signet non défini.
Article 15 – Traitement des litiges	Erreur ! Signet non défini.
Sommaire des annexes	24

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention communale

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) reconnue au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation au sein du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Elle s'inscrit dans la temporalité du programme PVD 2021-2026, soit une validité sur la période 2023-2026. Cette durée permet de couvrir la fin du mandat municipal en cours et de poursuivre les actions engagées sur le mandat suivant. La présente convention expose également l'intention des parties de s'inscrire dans une démarche projet et expose les engagements respectifs et réciproques des différents partenaires pour la période du programme PVD engagée de 2021 à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Crée fin 2018 par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), l'ORT est un contrat souple, entre l'État, l'EPCI et les communes, pour la revitalisation des centres bourgs. Elle constitue un cadre partenarial intégrateur, permettant de construire un projet à l'échelle de l'EPCI, décliné à l'échelle communale à partir d'un diagnostic local d'un phénomène de déprise : *« les ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »*

La présente convention précise les ambitions retenues pour le territoire de Saint Pierre d'Albigny au regard du diagnostic partagé établi. Elle détaille notamment l'articulation de l'ORT du territoire de Saint Pierre d'Albigny à la convention cadre « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), mais aussi aux politiques locales majeures, notamment en matière d'habitat et de transition énergétique. La convention communale précise également l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de la commune, des entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base **du diagnostic et du projet de territoire**, le programme Petites villes de demain décline, par **orientation stratégique, des actions opérationnelles** pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

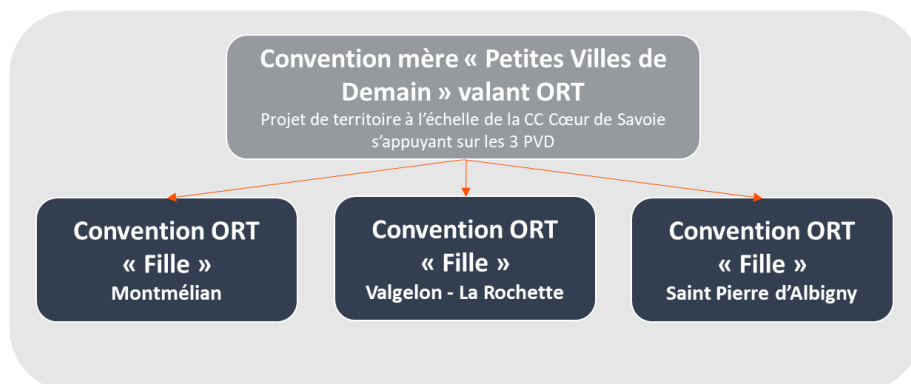
Les actions qui découlent de la présente convention sont enrichies par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention est évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité

Article 2 – La structuration de la Convention

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.

Le conventionnement ORT de la commune de Saint Pierre d'Albigny répond au schéma suivant : elle s'inscrit dans la convention cadre PVD dite « Chapeau » à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie.



Elle répond pleinement aux axes stratégiques et orientations communes définies à l'échelle de la Communauté de commune.

La présente convention décline l'ensemble des fiches actions déployées sur Saint Pierre d'Albigny, le planning des opérations et leur budget prévisionnel. La présente convention mentionne également des projets dits « en intention » que la commune doit encore préciser avant d'intégrer à son programme PVD.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications sous forme d'avenant, afin d'intégrer les évolutions des fiches actions en cours, et d'intégrer de nouvelles fiches actions encore à l'état d'intention au moment de sa signature.

Article 3 – Le territoire de Saint-Pierre d'Albigny

Eléments de diagnostic complet dans le dossier de candidature PVD Saint Pierre d'Albigny.

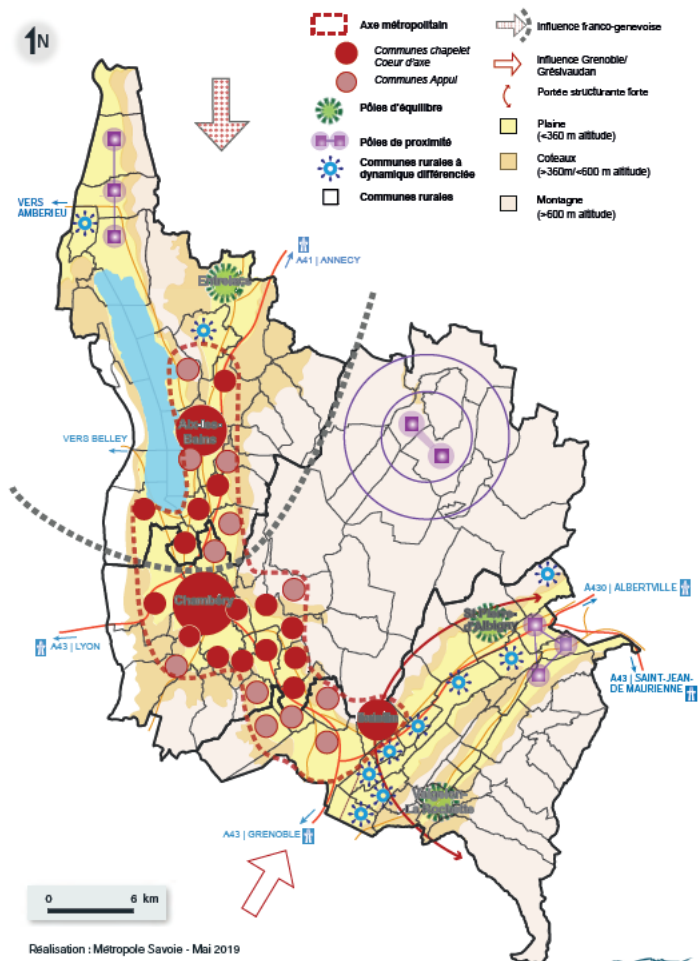
3-1 Un pôle de centralité « d'équilibre » pour les habitants de St Pierre d'Albigny et des communes proches

Saint Pierre d'Albigny est une commune de Cœur de Savoie située à l'Est du territoire de la Communauté de communes, le long de l'axe Chambéry – Albertville. La commune a une surface de 18,5km², soit 2,5 à 3,25 fois plus vaste que les deux autres communes Petites Villes de Demain de Montmélian et Valgelon La Rochette.

Saint Pierre d'Albigny rayonne de part et d'autre de la RD 1006 en tant que commune porte d'entrée du Parc des Bauges jusque Jarsy, et d'autre part jusqu'à l'entrée nord du Val Gelon. Le bassin de vie de ses habitants s'étend jusqu'Arbin et Montmélian en Ouest, pôle d'emploi principal de la CC cœur de Savoie (Cf. INSEE, Bassins de vie, données 2022)

Le territoire s'inscrit, tout comme Valgelon La Rochette, en « Pôle d'équilibre » au titre du SCOT Métropole Savoie approuvé le 8 février 2022.

Armature territoriale



Votre bassin de vie : Saint-Pierre-d'Albigny



Le bassin de vie est un zonage utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants.

Source : INSEE 2022, zonage établi en 2012

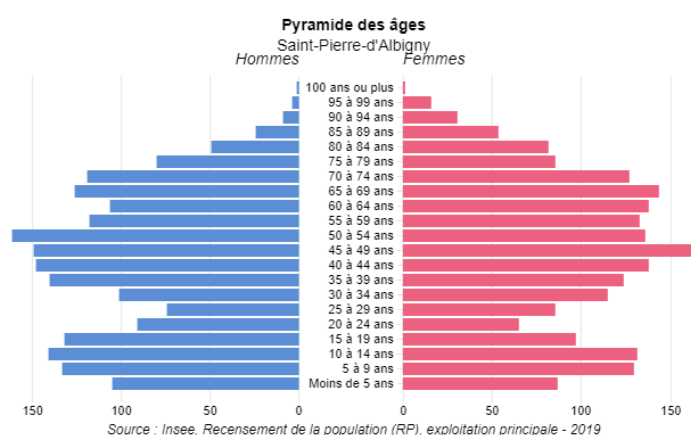
3-2 Un territoire à la dynamique démographique importante

La population de la commune de Saint Pierre d'Albigny atteint 4097 habitants en 2019, positionnant la commune en 3^{ème} position de l'intercommunalité en volume de population. A contrario de Valgelon la Rochette et Montmélian, la densité de population de St Pierre d'Albigny est cependant plus proche des communes plus « rurales » de Cœur de Savoie avec 221 habitants au Km², contre 720 pour Montmélian. Ceci est notamment du à la surface importante de la commune, ainsi qu'à la présence d'un tissu bâti plus diffus, constitué de nombreux hameaux et de logements en diffus.

Population et ménages

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Savoie
Population	4160	4102	4097	37336	436434
Densité de population (hab/km ²)	565,2	720,9	221,9	113,1	72,4
Superficie (km ²)	7,4	5,7	18,5	330,3	6028,2
Nombre de ménages	1803	1829	1855	15642	199957

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019



Avec une évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2019 de 1,2% contre 0,8% pour cœur de Savoie, la commune bénéficie d'une forte dynamique démographique.

Néanmoins, à l'instar de Valgelon la Rochette et à contrario de Montmélian, la commune attire peu les 20-29 ans, et concentre une part de population vieillissante pour laquelle le maintien d'une offre de logements adaptés, de services et commerces de proximité est essentielle.

Cependant la part des 30-64 ans demeure importante, et majoritairement constituée d'actifs, avec le plus faible taux de chômage (en 2019) des communes PVD, 5,2 %, taux inférieur à celui de Cœur de Savoie mais aussi du Département.

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Saint-Pierre-d'Albigny	Montmélian	CC Cœur de Savoie	Savoie
Ensemble	2422	2416	2537	23075	27129
Actifs : (%)	75,8	78,2	76	78,4	77
- actifs en emploi (%)	67,1	73	65,3	72,1	70,1
- chômeurs (%)	8,7	5,2	10,7	6,3	7
Inactifs : (%)	24,2	21,8	24	21,6	23
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,8	8,3	7,9	8,3	9,1
- retraités ou préretraités (%)	8,8	7,8	6	7,4	7
- autres inactifs (%)	7,7	5,7	10,1	5,9	6,9

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

3-3 Une offre importante de logements, une qualité d'habiter à conforter dans le centre bourg

Saint Pierre d'Albigny concentre 2176 logements en 2019, soit le volume plus important de logement des trois communes PVD. On y retrouve à la fois le volume le plus conséquent de résidences principales et la part la plus importante de résidences secondaires avec 6,8%, taux 2 à 3 fois supérieur à celui relevé à Montmélian et Valgelon la Rochette. Ce constat est justifiable par le caractère plus rural de la commune et sa position de porte d'entrée sur le parc des Bauges.

Logements par catégorie

	Nombre	Nombre	Nombre		%	%	%	
	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie
Résidences principales	1803	1829	1855	15642	88,1	90,6	85,2	84,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	64	34	148	1377	3,1	1,7	6,8	7,4
Logements vacants	179	154	173	1508	8,7	7,6	8	8,1
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Logements selon leurs types

	Nombre	Nombre	Nombre		%	%	%	
	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre-d'Albigny	CC Cœur de Savoie
Maisons	1219	342	1328	13523	59,6	16,9	61	73
Appartements	815	1608	825	4851	39,8	79,7	37,9	26,2
Autres logements	11	68	24	153	0,5	3,4	1,1	0,8
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Les résidences principales de la commune sont majoritairement des maisons, à 61%, tout comme Valgelon la Rochette, et à la différence de Montmélian. La commune compte également parmi ses résidences principales, 18% de logements sociaux abritant 578 personnes en 2019.

Saint Pierre d'Albigny doit cependant faire face à un nombre important de logements vacants (173 en 2019), dont une partie conséquente est située en centre bourg (le reste de la vacance peut en partie s'expliquer par le nombre important de résidences secondaires). L'étude habitat réalisée dans le cadre de l'OPAH a également mis en exergue la présence de copropriétés dégradées ou en difficulté, au même titre que pour Montmélian et Valgelon la Rochette. L'étude n'a cependant pas permis d'approfondir la connaissance technique des bâtiments, la structuration des syndicats de copropriété ni la composition sociale des ménages les occupants, ce pourquoi Saint Pierre d'Albigny souhaite aller plus loin aux côtés de la CC Cœur de Savoie, et engager un travail plus fin. Ce travail devra également permettre de préciser les modalités de mise en œuvre d'un plan façades, à articuler à une opération de réaménagement du centre bourg.

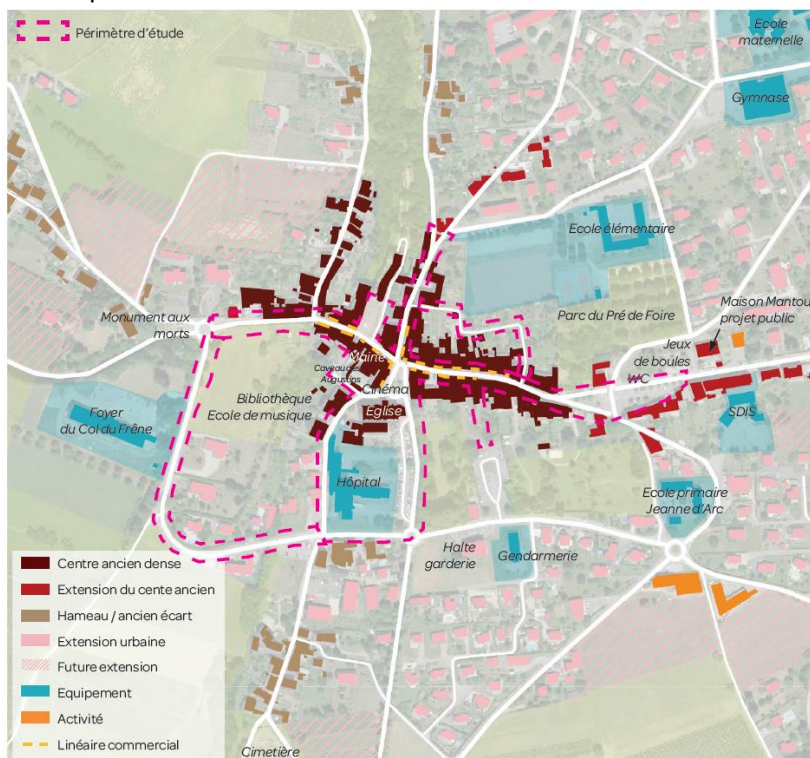
3-4 Un centre bourg historique, étroit, nécessitant une reconfiguration des espaces et une réorganisation des usages

Saint Pierre d'Albigny bénéficie d'une structure de bourg historique préservée des flux de circulations (captés par la RD1090) constituant un atout pour la qualité d'habiter, le développement du tissu commercial de proximité ou encore l'attractivité touristique et de loisirs. La commune accueille cependant un flux important en Est du centre Bourg, dirigé depuis ou vers le parc naturel régional des Bauges.

Le centre bourg est structuré autour de la Rue des Martyrs des Frasses, Rue Auguste Domenget, Rue Louis Blanc-Pinget, Place Dubettier, Place Charles Albert, Rue Jaques Marret et parking de l'hôpital, Rue Jean-Louis Bouvet, Rue Hortense Mancini et du Chemin du Pré de Miolan.

Des équipements publics se situent en périphérie immédiate du centre bourg notamment l'hôpital, la nouvelle gendarmerie ou encore les écoles élémentaires.

Malgré la forte minéralité du centre historique, la commune bénéficie d'un cadre paysager agréable, comptant notamment quelques arbres remarquables ainsi que des corridors végétaux accompagnant les cheminements vers/depuis le centre.



Source : ARTER Mission de MOE Phase EP Mars 2021

Néanmoins Saint-Pierre d'Albigny connaît plusieurs dysfonctionnements urbains, ce pourquoi elle a souhaité se faire accompagner entre 2020 et 2021 sur une étude de MOE dans le cadre d'un projet de requalification globale du centre bourg.

L'étude a mis en avant :

- L'étroitesse des rues du centre et le danger induit pour les circulations piétonnes,
- Le besoin de réorganiser et hiérarchiser l'offre (zone bleue, livraisons etc.) en stationnements (offre suffisante en volume et parkings existants attractifs)
- Le manque de perméabilité piétonnes entre les espaces de stationnement et le centre bourg,
- L'absence de signalétique ou aménagements dédiés aux déplacements cyclistes.

L'étude a abouti à la proposition de création de zones de rencontre, à l'adaptation du plan de circulation et a fourni à la commune des perspectives détaillées, chiffrées et phasées en matière de réaménagement urbain.

Saint Pierre d'Albigny a choisi de s'engager de manière progressive dans ce projet, et de lancer une première tranche d'intervention ciblée à l'Est de la commune sur la rue Blanc Pinget, ainsi que sur les places Charles de Gaulle et Dubettier dès 2023. L'ambition pour la commune est de mener à bien l'ensemble du projet, en l'inscrivant complètement dans la démarche globale portée au titre de Petites Villes de Demain. Néanmoins, il conviendra pour la commune d'identifier des sources de financements complémentaires aux crédits de droit commun, eu égard à l'ampleur du projet. Ce sujet fait l'objet d'une fiche action spécifique, chiffrée et phasée à retrouver en annexe 3.

3-5 Des équipements et une offre de services publics à compléter et requalifier pour partie

La commune est pourvue d'équipements de proximité notamment :

- Hôpital
- Gendarmerie
- Gymnases
- Salle des fêtes
- Foyer du Col de Frêne
- Ecoles
- Collège
- Piscine
- Terrains de foot, citystade, terrains de tennis
- Bibliothèque
- Etc.

Certains équipements, notamment autour du secteur de la gare, sont plutôt récents et d'une qualité d'accueil satisfaisante (ex : Salle des fêtes et pôle multi activités de la Treille)

Néanmoins la commune a identifié le besoin d'intervenir en vue d'une rénovation d'équipements, et d'un complément de l'offre existante.

C'est notamment le cas pour la Mairie, ou encore la Piscine Municipale, que la commune a souhaité intégrer au programme Petites Villes de Demain. C'est également le cas pour la création d'un équipement culturel et de services mutualisé avec la CC Cœur de Savoie, pour lequel des études ont été engagées.

La commune souhaite conforter son positionnement de pôle d'équilibre par le biais de ces interventions, en offrant aux habitants de son territoire des services de quotidienneté de qualité.

3-6 Une offre d'activité et des commerces de proximité à conforter

Saint Pierre d'Albigny connaît une bonne dynamique entrepreneuriale, constatant une hausse de 30% des créations d'entreprises entre 2019 et 2021, avec néanmoins une tendance à la stagnation/baisse du volume d'entreprises individuelles créées annuellement sur la même période.

Nombre d'unités légales au 31 décembre 2020 par secteur d'activité

	Nombre Montmélian	Nombre Saint- Pierre- d'Albigny	Nombre Valgelon- La Rochette	CC Cœur de Savoie
Industrie manufacturière. industries extractives et autres	22	19	24	264
Construction	39	34	42	429
Commerce de gros et de détail. transports. hébergement et restauration	67	78	64	628
Information et communication	3	5	6	43
Activités financières et d'assurance	12	3	3	80
Activités immobilières	8	33	12	156
Activités spécialisées. scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	54	48	34	502
Administration publique. enseignement. santé humaine et action sociale	71	51	62	370
Autres activités de services	18	23	29	238
Total	294	294	276	2710

Source : Insee, Recensement des unités légales (UL) - 2021

Concernant le tissu commercial, la ville se décompose en deux secteurs : un centre commercial assez resserré et une ZAC située au Sud, le long de la RD1006.

La Banque des territoires a financé une étude commerciale menée par PIVADIS, rendue à l'automne 2022. Celle-ci vient compléter le diagnostic commercial qui avait été présenté dans le cadre de la candidature de St Pierre d'Albigny au programme Petites Villes de Demain.

La commune de St Pierre d'Albigny compte près de 70 commerces et services actifs dont 42 situés dans le centre sur 54 commerces décomptés. Ainsi sur le centre une douzaine de locaux semblent inactifs, soit une vacance de 18%. Ce déclin du tissu commercial principalement sur le centre bourg inquiète la population et la municipalité. Le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg pose question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires ou manquants sur ce secteur. Cependant depuis la réalisation de l'étude, 2 commerces de proximité ont rouvert : chocolaterie et fleuriste.

La ville accueille également un marché hebdomadaire important pour le commerce sédentaire mais manquant de dynamisme. Elle a pour objectif de mener une action de redynamisation de ce marché.

Enfin, le lac de Carouge situé proche de la centralité est un véritable atout touristique et un bel espace de lieu de vie. Un camping se situe sur son pourtour. Cet espace constitue un potentiel intéressant pour les activités de restauration et le commerce de proximité. Néanmoins la commune constate que le potentiel commercial du lieu n'est pas optimisé à ce jour. Elle mène une intervention sur ce secteur (restaurant notamment), qui sera complétée d'un projet de valorisation cyclo-touristique du site : souhait de création d'une aire de services pour vélos.

L'étude menée par Pivadis synthétise ainsi deux enjeux stratégiques à relever pour St Pierre d'Albigny, ainsi que les leviers pour y arriver :

- Améliorer la visibilité de l'offre commerciale en développant une signalétique simple menant au centre bourg ; en donnant une visibilité numérique aux commerces plus qualitative et en valorisant le centre bourg grâce à une communication de qualité.
- Renforcer l'effet lieu de vie du bourg en réorientant la Place de l'Europe vers la restauration ; en réaménageant la Rue Louis Blanc Pinget et les entrées du centre bourg, en priorisant les piétons.

Synthèse du projet de territoire :

Ainsi, au regard du diagnostic présenté ci-avant, Saint-Pierre d'Albigny a décliné son projet de territoire, inscrit dans le respect des politiques locales et du CRTE notamment, dans le but

- d'accroître le dynamisme économique du centre bourg,
- d'améliorer les services publics,
- de permettre la transition énergétique des bâtiments,
- et d'augmenter l'attractivité touristique.

Elle s'appuiera également sur l'intercommunalité en vue de décliner une stratégie d'amélioration de l'habitat présent sur la commune.

Le projet de territoire de la commune s'articule autour de plusieurs thématiques desquelles découleront les opérations présentées au programme PVD, notamment les suivantes :

- Le souhait de **s'engager dans une requalification de son centre bourg qui accueille de nombreux commerces de proximité, maintenant une vitalité attractive du territoire**. Ceci nécessite la restructuration/ rénovation du centre ancien pour recréer une centralité, favoriser les relations sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Cette ambition se traduira notamment par une action de réaménagement du centre bourg, ou encore la mise en œuvre d'un plan façades et d'actions dédiées concernant l'habitat.
- La volonté de **requalifier et d'avoir une approche thermique qualitative sur des bâtiments centraux de la commune** : Suite aux dégâts des eaux subis par le cinéma en septembre 2019, la commune a engagé une réflexion sur le devenir de cet équipement. Un diagnostic a mis en avant des dysfonctionnements nécessitant des travaux en matière d'isolation thermique, de ventilation et de chauffage. Le cinéma étant situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie. La commune souhaite adopter une approche énergétique globale pour ce bâtiment qui de plus, est soumis au décret tertiaire en termes de réduction de consommation énergétique d'ici 2030 (-30% de consommation sur les bâtiments de plus de 1000m² ce qui est le cas en l'espèce).

- Le souhait de **valoriser le patrimoine vernaculaire local et de capitaliser sur la position d'entrée sur le parc naturel régional des Bauges** de la commune. La commune s'est notamment portée acquéreur du tènement dénommé « Café du boulodrome » par acte notarié en date du 08 octobre 2015. Sa situation géographique donne un potentiel de confortement d'une liaison de territoire entre la route des vins, le vignoble de Cœur de Savoie, l'accès privilégié au Château de Miolans et au PNR du Massif des Bauges. En partenariat avec l'EPCI et d'autres partenaires (OT Cœur de Savoie, PNR du Massif des Bauges ...), la commune souhaite orienter sa réflexion sur la « partie noble » de ce bâtiment en une structure d'accueil à vocation touristique aux fins de réaliser un point d'attractivité.
- La **volonté de travailler au maintien / retour des services et équipements en cœur de bourg**. En travaillant avec les services de la CC Cœur de Savoie, la commune souhaite voir maintenir en bourg centre une antenne de permanences aux usagers et de premières réponses pour répondre à leurs attentes dans de nombreux domaines. **La commune adopte également, avec la CC Cœur de Savoie, une approche rationnelle et mutualisée**. Ces ambitions se traduisent dans le travail de co-construction d'un pôle culturel et de services, proche des habitants et des écoles du 1^{er} degré de la commune, conçu pour accueillir à terme une Maison France Services, des locaux associatifs, une médiathèque, une école de musique notamment.
- L'ambition de **valoriser les atouts touristiques et paysagers de la commune**. Le site du lac de Carouge constitue un point de loisirs de proximité important pour la commune et les communes aux alentours. Un restaurant (nécessitant une redynamisation) et un camping bordent le lac. Le site a été repéré par le département comme lieu stratégique dans le cadre de sa politique de cyclotourisme. Saint Pierre d'Albigny traduit cette ambition en visant la réalisation d'une aire de service destinée aux cyclotouristes qui voyagent à la journée ainsi qu'à ceux qui pratiquent l'itinérance sur plusieurs jours. La commune intervient en parallèle de manière proactive pour redynamiser le secteur, notamment concernant l'offre de restauration et la création d'une promenade pédagogique le long du plan d'eau.
- La volonté **d'accompagner la requalification de tènements destinés à de l'activité**. Ceci se traduit notamment sur le secteur Gare, en cohérence avec les orientations définies dans le SCOT. Saint-Pierre d'Albigny dispose d'une gare desservie par 2 lignes de trains mais dans laquelle le guichet est fermé depuis plusieurs années et le bâtiment en grande partie désaffecté. Avec l'appui de ses partenaires, CC Cœur de Savoie, Gares & Connexions, la commune souhaiterait relancer la recherche de porteurs de projets et accompagner l'installation d'activités pérennes sur le site.
- Le désir **d'engager des actions propices aux activités sportives et de loisirs de proximité**. Ceci se manifestera notamment par un travail sur un programme de rénovation de la piscine municipale, ou encore la réflexion sur la création de nouveaux petits équipements sportifs de proximité

Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire

Les 3 communes s'entendent sur les enjeux communs suivants : renforcer leur rôle de centralité ; poursuivre une gestion économe et équilibrée de l'espace dans les domaines de l'habitat, de l'activité économique et commerciale ; mettre en scène les espaces et milieu naturels, les entrées de ville ; améliorer le cadre de vie, promouvoir les circuits courts d'achat, d'emplois et de tourisme de proximité ; mettre en œuvre une offre de mobilité plus efficace ; développer un projet solidaire et intergénérationnel ; gérer durablement les ressources (eau, énergie, biodiversité...)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

A. Habiter le territoire

- Participation aux fiches actions intercommunales
 - o Mise en œuvre de l'OPAH
 - o Action complémentaire à l'OPAH (Copropriétés, façades, vacance, suites de périls)

B. Faciliter les déplacements

- Réaménagement du centre bourg

C. Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerce et de service de proximité

- Renforcement de l'attractivité commerciale et événementiel
- Redynamisation du marché hebdomadaire

D. Maintenir et développer les services et équipements publics

- Création d'un pôle culturel et de services
- Rénovation énergétique de la Mairie et du Cinéma

E. Développer l'offre culturelle, sportive et de tourisme de proximité

- Création d'une aire de services pour vélos

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire de Saint Pierre d'Albigny. Il se décline en actions de la collectivité et de ses partenaires territoriaux. Il s'appuie pour partie sur le périmètre d'ORT présenté ci-après (5-1).

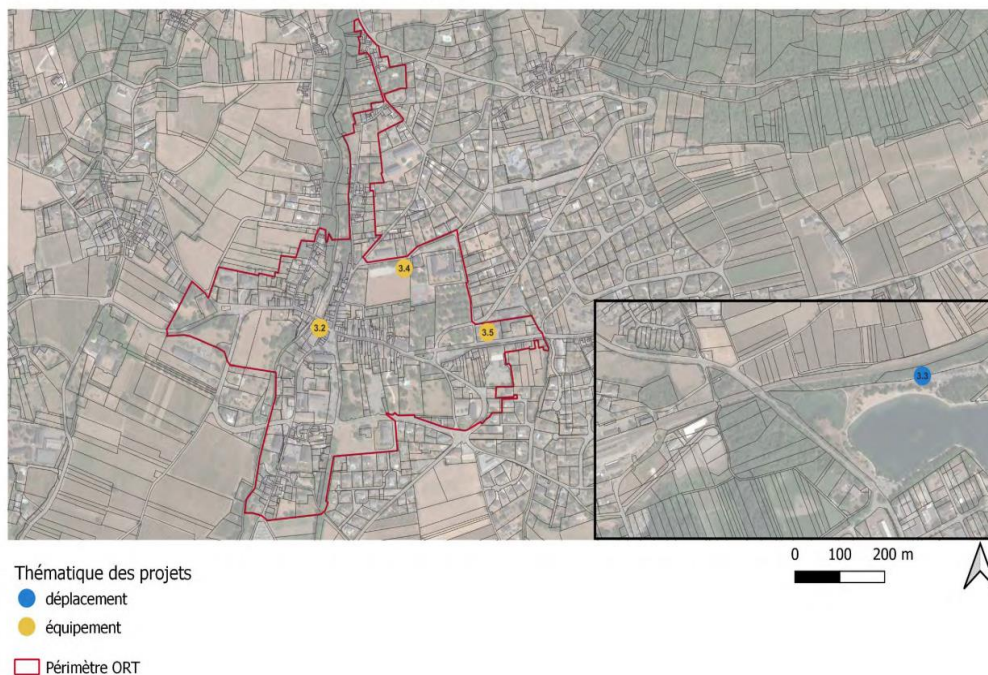
Le tableau présenté (en 5-2) est évolutif et consiste en la compilation des fiches actions validées, présentées en annexes. Une liste de projets en maturation est également présentée. Le présent plan d'actions sera transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

5.1 Le périmètre ORT retenu pour Saint Pierre d'Albigny

Le présent plan d'actions s'appuie pour partie sur la mise en œuvre par la commune d'un périmètre d'ORT

défini comme suit :

carte des projets Saint-Pierre d'Albigny



Description du périmètre retenu :

La commune fait le choix, soutenu par la CC Cœur de Savoie, d'inscrire en périmètre ORT le centre ancien de la commune tel que présenté ci-dessus. Le périmètre comprend le tissu bâti historique, composé d'habitations et de commerces. Il s'étend :

- Au nord jusqu'au bout de la Rue des Ponants
- Au sud à la Montée des platanes
- En Ouest jusqu'au début de la Rue de la Fruitière
- En Est jusqu'au Chemin des Bernades

Le choix de ce périmètre permet la mise en place d'outils de maîtrise foncière et fiscale propice à l'atteinte des objectifs visés au travers du projet de territoire.

Le périmètre intègre ainsi plusieurs équipements structurants amenés à muter notamment l'hôpital ou le Café du Boulodrome, ou encore des secteurs stratégiques pour le développement d'équipements nouveaux, tel que le pôle culturel et de services.

5.2 Les actions

Le territoire de Saint Pierre d'Albigny s'engage à porter les actions suivantes dans le cadre de la présente convention Petites Villes de Demain valant ORT, dans la mesure de l'engagement des partenaires à valider à la suite de la signature de la présente convention. Le détail des fiches actions est présenté en annexes 3. Parmi ces actions, une à minima fera l'objet d'une co-maitrise d'ouvrage avec la CC Cœur de Savoie. (Action 4)

N°	Dénomination	Périmètre ORT	Orientation	Nature d'intervention
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	X	2-4 Faciliter les déplacements – poursuivre l'accessibilité des espaces publics	Phase travaux : voirie et aménagements urbains Plan de financement à consolider
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics- engager la rénovation d'équipements publics	Phase travaux (en site occupé) : rénovation énergétique
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge		2-3 Faciliter les déplacements, développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 5-4 Développer l'offre culturelle, sportive et de tourisme de proximité, améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt	Etude de programmation, travaux
3.4	Création d'un nouvel équipement culturel et de services mutualisé CC	X	4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics – favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements	Etude de programmation, travaux selon scénario validé
3.5	Requalification de la Maison Mantou – Café du boulodrome	X	3-1 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – intervenir sur les locaux vacants	Etude de faisabilité
3.6	Développement du marché et événementiel	X	3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – Animer et communiquer sur l'offre commerciale	Accompagnement et programme d'animations
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	X	3-1, 3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – intervenir sur les locaux vacants, Animer et communiquer sur l'offre commerciale	Accompagnement et appui à l'installation / au développement de projets commerciaux
3.8	Diversification fonctionnelle de la gare		3-1 Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité – Intervention sur les locaux vacants	Accompagnement et appui à l'installation / au développement de projets divers

3.9	Equipement City stade		5-1 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et tourisme de proximité – Développement de l'offre – Création ou rénovation d'équipements	Etude de programmation, travaux
3.10	Equipement Piscine		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Etude de faisabilité, travaux
3.11	Rénovation de l'éclairage public	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics	Phase travaux : rénovation énergétique

Date de mise à jour :

PROJET

	Opérations	2023				2024				2025				2026				2027				2028		
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg																							
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma																							
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge																							
3.4	Création d'un nouvel équipement culturel mutualisé CC																							
3.5	Requalification de la Maison Mantou																							
3.6	Développement du marché et événementiel																							
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale																							
3.8	Intention - Diversification fonctionnelle de la gare																							
3.9	Intention - Equipement City Stade																							
3.10	Intention - Equipement piscine																							
3.11	Rénovation de l'éclairage public																							

Légende:

Études / procédures

Travaux

Autres

Le planning prévisionnel des opérations reste à affiner au regard des conclusions des études à lancer ou en cours. Il fera l'objet de révisions présentées lors des Comités de projets annuels.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action ayant vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE porté par Cœur de Savoie.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD a été validée par les instances de gouvernance (Comité de projet du 15 mars 2023) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, ont été ou seront adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) ainsi que la CC Cœur de Savoie pour toute opération de Saint Pierre d'Albigny nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie à Cœur de Savoie, et notamment à Saint Pierre d'Albigny tout au long du programme Petites Villes de demain :

- les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...) : Ces partenaires ont été associés tout au long du processus d'élaboration de la convention et des fiches actions détaillées dans les conventions communales. Chaque financeur instruira les demandes de soutien en ingénierie et/ou en financement selon les modalités et instances qui lui sont propres.
- les services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, mais également la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports entre autres.
- les collectivités territoriales, notamment le Département, dans le cadre de ses politiques de droit commun
- la société publique locale et l'Etablissement public foncier de la Savoie
- les agences techniques départementales, notamment AGATE, l'Agence Alpine des Territoires
- les architectes conseils
- des sociétés telles que Gares et Connexions

Cœur de Savoie activera l'accompagnement de ces partenaires pour le compte de la commune au cas par cas suivant l'avancement des différents projets présentés aux fiches actions, selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Il conviendra de préciser lors de chaque comité de projet annuel ainsi que dans le bilan du contrat, la contribution de chacun.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient

notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le soutien au territoire passera également par des commandes de prestations ou des marchés d'étude, afin d'approfondir certains points spécifiques. Les modalités de ces soutiens sont précisées dans les fiches actions communales.

Enfin, la CC Cœur de Savoie et les communes Petites Villes de Demain bénéficient tout au long du programme d'un appui en ingénierie apporté par :

- la manager de commerces,
- la cheffe de projet Petites villes de demain.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, annexée à la Convention Cadre de Cœur de Savoie, la commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune a participé à la désignation d'une cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune et la communauté de communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La commune s'engage, auprès de la CC Cœur de Savoie et des autres communes Petites Villes de Demain à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La collectivité s'engage à son niveau pour la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés

dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Les actions concernées sur Saint Pierre d'Albigny : potentiel accompagnement de la SPLS à conforter sur le pôle culturel et de services mutualisé avec la CC Cœur de Savoie

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle communale est annexée à la présente convention.

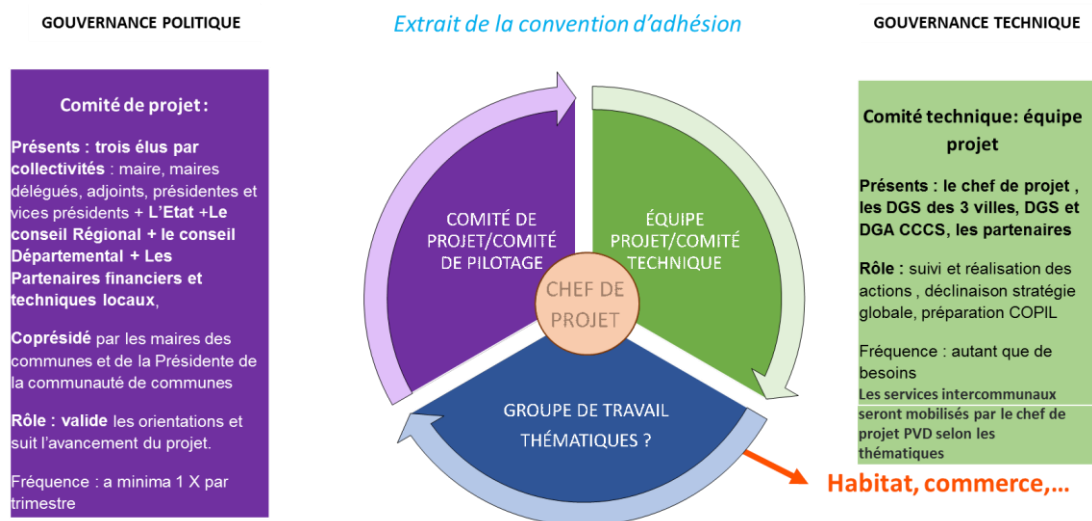
Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentées au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre et la convention communale.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La Communauté de Communes Cœur de Savoie met en place pour le compte des trois communes Petites villes de Demain de Valgelon La Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Montmélian une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat.

Cette gouvernance s'inscrit en continuité de celle mise en place au travers de la convention cadre signée en juillet 2021.

Schéma de gouvernance retenu par le territoire :



Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires et de l'Anah ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La cheffe de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;

- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

La cheffe de projet pourra également associer aux comités techniques Petites Villes de Demain tout technicien intercommunal compétent pour apporter son éclairage sur les actions développées par les communes.

Enfin, la cheffe de projet Petites Villes de Demain pourra siéger, selon les besoins, aux instances des différents dispositifs thématiques portés par la CC Cœur de Savoie et la commune. Il participera notamment autant que de besoin aux instances de suivi de l'OPAH.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués au travers des indicateurs suivants :

Orientation 1 Habiter le territoire

Indicateur	Référence	Objectif
Taux de croissance de la population	Insee	Maintien à la hausse
Nombre de logements rénovés (OPAH)	OPAH	A préciser selon fiche action 2 CC Cœur de Savoie
Taux de vacance	Insee, MAJIC	Baisse

Orientation 2 Faciliter les déplacements

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la part des voies modes doux en site propre	Linéaire en km (données communales)	Hausse
Fréquentation des usagers modes doux	Comptage (données communales)	Hausse
Satisfaction usager	Questionnaires communaux	Hausse

Orientation 3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de points de vente	Insee et/ou comptage communal	Hausse
Nombre d'emplois du territoire	Insee	Hausse
Taux de vacance commerciale	Donnée communales	Baisse
Nombre de commerçants présents sur les marchés hebdomadaires	Données communales	Maintien à Valgelon la rochette, hausse à Montmélian et St Pierre d'Albigny

Orientation 4 Maintenir et développer les services et équipements publics

Indicateur	Référence	Objectif
Gain énergétique	Diagnostic énergétique avant/après travaux °	Gain supérieur à 30%



Surface d'équipements concernés par un projet de rénovation énergétique sur surface totale	Données communales – Schéma directeur immobilier et énergétique °	Taux à définir
Satisfaction usagers	Enquêtes communales	Atteindre un plancher de 70% de satisfaction

Orientation 5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Volume de participation aux événements de la commune	Données communales/ associatives	Hausse
Taux de fréquentation des structures culturelles	Données communales/ associatives	Hausse
Nombre de licenciés des clubs sportifs	Données communales/ associatives	Hausse
Fréquentation des lieux de tourisme et loisirs de proximité	Données communales/ associatives	Hausse

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au 9 juillet 2026. Le périmètre retenu pour l'ORT est lui, valable durant 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.



Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

La présente convention est soumise à l'approbation de l'ensemble des signataires de la convention cadre Cœur de Savoie à laquelle elle est intégré par avenant. Il en sera de même des fiches actions successives, qui devront être validées par le comité de projet. Ainsi à tout moment les membres signataires peuvent soumettre une action supplémentaire au plan d'action initial, qui après analyse de sa cohérence, de sa contribution au projet global de revitalisation pourra alors être annexé à la convention

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention. Cette résiliation ne porte pas atteinte à la poursuite du programme PVD pour les autres communes signataires de la convention cadre. Un avenant à la convention cadre Cœur de Savoie le formalisera.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

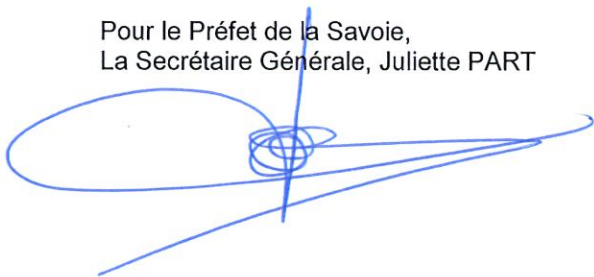
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Convention établie le 24 avril 2023 en trois exemplaires

à Montmélian

Pour le Préfet de la Savoie,
La Secrétaire Générale, Juliette PART



Le Maire de Saint Pierre d'Albigny

Michel BOUVIER



La Présidente de la communauté de
communes Cœur de Savoie


Béatrice SANTAIS



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière 2023

Orientations stratégiques et projets communaux et intercommunaux

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées 1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux 2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture 2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

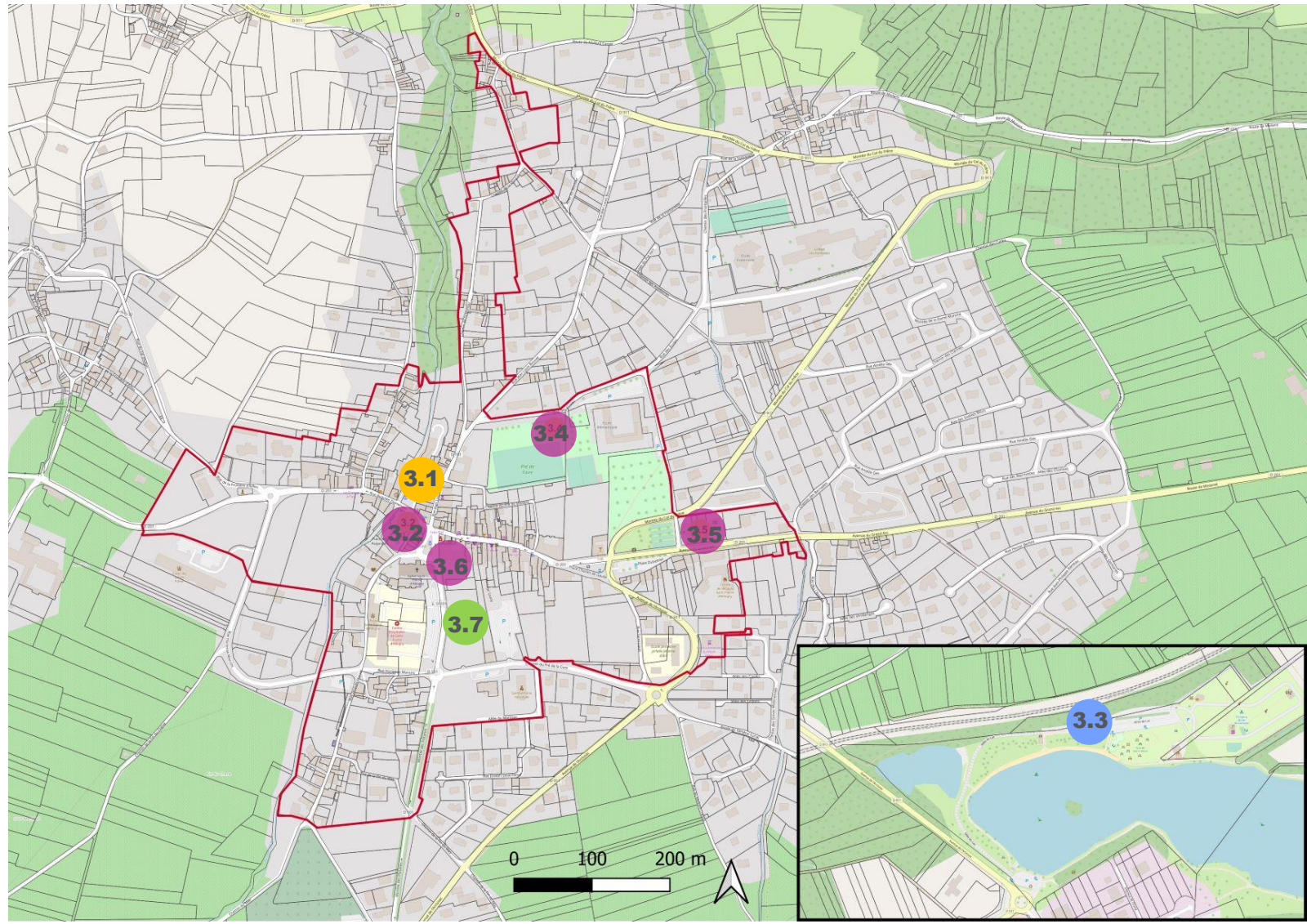
Saint Pierre d'Albigny

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
2 - Faciliter les déplacements	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité
	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale
	3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"

N°	Dénomination	Orientations stratégiques	Secteur ORT
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	1-4	X
		2-2	
		5-4	
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	5-1	X
		5-2	
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge	2-3	
3.4	Création d'un nouvel équipement culturel mutualisé CC	5-1	X
3.5	Requalification de la Maison Mantou	5-1	X
3.6	Développement du marché et événementiel	5-2	X
3.7	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2	X
3.11	Eclairage public	4,2	

N°	Actions en intention	Orientations stratégiques	
3.8	Diversification fonctionnelle de la gare	2-1/2-3/4-1	
3.9	Aménagement city stade	5-2	x
3.10	Rénovation piscine	5-1	

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire



Saint Pierre d'Albigny Priorités 2023

N°	Dénomination	Orientations stratégiques	Secteur ORT
3.1	Travaux d'aménagement du centre bourg	1-4	X
		2-2	
		5-4	
3.2	Rénovation de la Mairie et du cinéma	5-1	X
		5-2	
3.3	Création d'une aire de services vélo - Carouge	2-3	
3.6	Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	3-2	X
3.7			
3.11	Eclairage public	4.2	

Annexe 2 convention communale

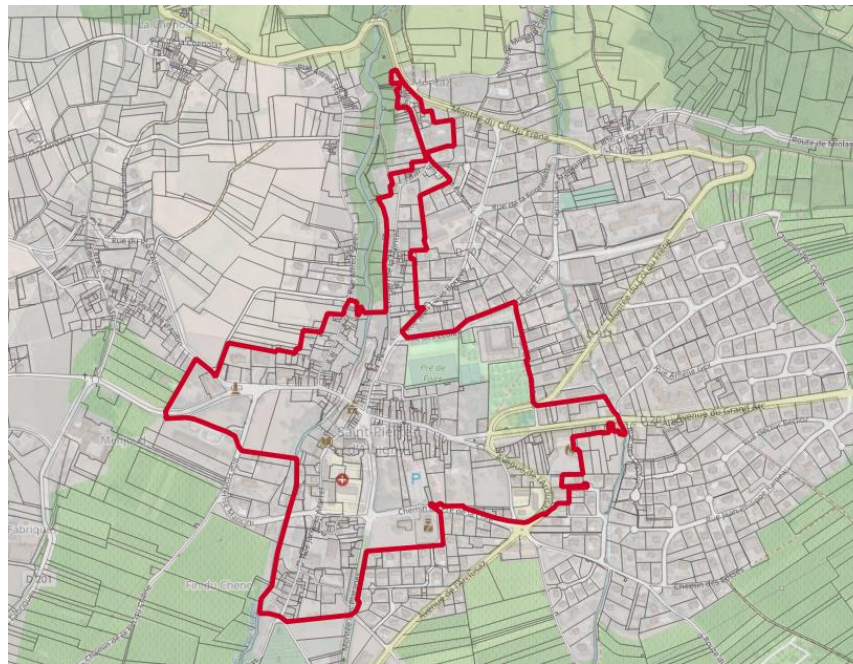
Périmètres ORT

validé en comité de projet du 15 mars 2023



Saint Pierre d'Albigny :

- **Le Centre ancien** : le tissu bâti historique, composé d'habitations et de commerces et plusieurs équipements structurants amenés à muter notamment l'hôpital ou le Café du Boulodrome, ou encore des secteurs stratégiques pour le développement d'équipements nouveaux, tel que le pôle culturel et de services.



Annexe 3

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE

RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

POUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total €	Part MO € HT	Part Etat € HT	Part autres financeurs (et nom des financeurs) € HT	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
INVESTISSEMENT						
SPA3.1 Travaux d'aménagement du centre bourg	Commune de Saint Pierre d'Albigny	1 551 608€ HT 1 861 929.6€ TTC dont travaux : 1 487 880€ HT 1 785 456€ TTC dont MOE : 63 728€ HT 76 473.60 €TTC	1 201 608 €	DETR 20223 : 200 000€	Département/contrat départemental : 150 000 €	DETR : Dossier déposé en attente de validation Département : Acquis

SPA3.2 Rénovation Marie Cinéma	Commune de Saint Pierre d'Albigny	1 264 885€ HT 1 517 863.13 €TTC dont travaux : 1 128 507.91€ HT; 1 354 209,49€ TTC dont MOE: 13 6378,03€ HT; 163 653.64€ TTC	694 317 €	260 000€ dont 60 000 DSIL 2020 200 000 DSIL 2021	310 568€ dont Département - CTS 64 568€ - FDEC : 74 000€ Région : 92 000€ SDES 80 000€	DSIL, SDES et CTS : Acquis FDEC et Région : accord de principe, en attente arrêté attributif
SPA3.3 Création d'une aire de services vélos	Commune de Saint Pierre d'Albigny	Prévisionnel 90 000 HT	18 000 €		72 000 € dont Département 45 000 € ADEME 27 000€	Demandes à déposer
SPA3.11 Rénovation de l'éclairage public	Commune de Saint Pierre d'Albigny	242 200 € HT 290 640 € TTC Dont travaux : 240 000 € HT 248 000 € TTC Dont MOE : 2 200 € HT 2640 € TTC	79 380 €	Fond Vert 150 000 €	SDES 12 820 € au titre de 2023	Fond vert : dossier déposé en attente de validation SDES : Acquis pour 2023 A déposer chaque année
 FONCTIONNEMENT						
SPA3.6 Développer l'animation et la fréquentation des zones commerciales du	Commune de Saint Pierre d'Albigny	A définir en fonction des évènements retenus.				

centre-ville tant dans sa dimension festive que commerciale						
SPA3.7 Développement d'une nouvelle dynamique commerciale	Commune de Saint Pierre d'Albigny	3 000€ (Aide aux commerçant, enseignes)	3 000 € (enveloppe annuelle)		Voir si valorisation du montant des aides LEADER	

FICHE ACTION N° SPA 3.1

Requalification du Bourg centre

Orientation stratégique	Habiter le territoire
Action nom	Requalification du Bourg centre e
Action n°	SPA 3.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Pierre d'Albigny
Description de l'action	Le projet vise en la première phase de requalification des voiries et aménagements du centre bourg, suite à une étude réalisée par ARTER/ECR, qui a porté sur l'ensemble du secteur centre. Le projet répond à plusieurs orientations notamment à : • Maintenir, recréer une centralité et une attractivité de son centre-bourg • Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers en requalifiant les espaces publics • Mobiliser les espaces publics pour pérenniser les manifestations touristiques et commerciales existantes • Mettre en valeur le patrimoine architectural et les commerces • Rendre accessible les commerces et favoriser les modes doux (piétons, cycles) • Organiser le stationnement. • Anticiper sur les besoins à venir en matière de stationnement (adapter l'offre aux besoins, diminuer la pression du stationnement sur voirie) et proposer une organisation adaptée aux usages du centre-bourg. Les objectifs opérationnels du projet d'aménagement d'ensemble du centre-bourg sont les suivants : • Création de seuils permettant de matérialiser les entrées / sorties du centre-bourg en travaillant sur le traitement urbain ou paysager des espaces. L'identification de ces seuils permet de renforcer l'image du cœur du bourg, aux usagers de percevoir les limites du centre bourg apaisé, et aux automobilistes de modifier leur comportement dans ce secteur sensible et fréquenté. • Aménagement d'une zone de rencontre à partir de ces seuils et sur l'ensemble des espaces circulés qui concernent le centre « commercial » du bourg, permettant d'améliorer le confort des déplacements pour les mobilités douces, d'apaiser les circulations et de proposer une nouvelle image adaptée aux usages locaux.

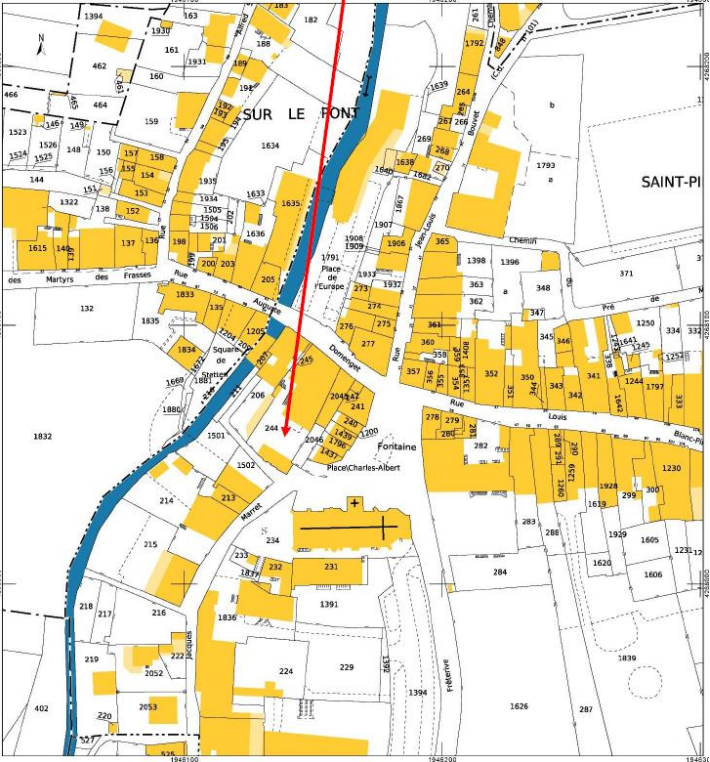
	- Confortement et réaménagement des poches principales de stationnement situées en périphérie du centre-bourg, ceci afin de hiérarchiser l'offre de stationnement, privilégier les arrêts minutes et le stationnement de courte durée dans le périmètre de la zone de rencontre, et apaiser les circulations sur les secteurs sensibles du centre. Cette démarche est couplée à une amélioration des cheminements et accès piétons permettant de favoriser des liaisons efficaces et sécurisées entre ces poches de stationnement et les activités du centre-bourg. - Amélioration de l'image et des usages sur les lieux identitaires du centre-bourg (places) pour proposer de nouveaux espaces (ou conforter ceux existants) propices aux animations, à l'échange, aux rencontres, etc. en profitant des activités et du patrimoine présents sur chaque espace. La présente opération a du être phasée en raison des coûts d'opération élevée mais également de l'impact sur les circulations du centre bourg. Elle se concentre sur les rues Blanc Pinget, Charles De Gaulle et Dubettier. Elle reprend ces principes en les traduisant : - sur la rue Blanc Pinget : par la création d'une zone de rencontre (modification du profil de la rue), la mise en valeur des espaces et du petit patrimoine, l'organisation du stationnement en arrêts minute. - sur les places Ch. De Gaulle et Dubettier : par la réorganisation de ces espaces en valorisant les places et parkings, la création d'une zone 30 sur la route départementale (apaisement des circulations, amélioration du lien entre les deux places, identification de la traversée du bourg).
Partenaires	Financement de l'Etat et du Département de Savoie Référents en interne : Rémy Saint Germain, adjoint à l'urbanisme Julien Cointy Adjoint au DGS, Philippe Alarcon référent Urbanisme
Dépenses prévisionnel	Total HT Travaux (hors maîtrise d'œuvre) pour la première tranche d'aménagements : 1 487 880 € HT dont : - Prix généraux / Travaux préparatoires : 157 186 € HT - Terrassements / Voirie / Revêtements : 863 409 € HT - Réseaux : 195 067 € HT - Mobilier / signalisation : 144 405 € HT - Aménagements paysagers 56 950 € HT
Plan de financement prévisionnel	Dépenses : Travaux de requalification Centre Bourg : 1 487 880 € HT Honoraire Maitrise d'œuvre : 63 728 € HT Recettes : Autofinancement : 1 201 608€ Etat : 200 000 € HT Département de la Savoie : 150 000 € HT Besoin prioritaire de financement complémentaire pour diminuer l'autofinancement et permettre un équilibre budgétaire.
Calendrier	S1 2023 – Finalisation des études S2 2023 – Démarrage des travaux

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite en lien avec la convention OPAH : projet de ravalement de façades et de requalification des logements en centre bourg
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des travaux Satisfaction des riverains et commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action se situe en hyper centre du bourg, cœur du projet PVD. Elle contribuera à améliorer la qualité des espaces publics du centre de la commune, elle améliorera l'usage des espaces partagés entre piétons, cyclistes et automobilistes. Premier action d'aménagement à être lancée dans le cadre de PVD elle permettra d'engager une dynamique plus large sur d'autres thématiques (habitat, commerces).
Incertitudes, risques	Réalisation de la tranche 2
FFOM, analyse de risque	Le projet est prêt et la volonté de la commune est forte, néanmoins la capacité à financer est un point de blocage au regard de l'importance du reste à charge pour la commune de la tranche 1, sans parler du reste des aménagements (tranche 2). Il convient encore de travailler rapidement sur le plan de financement de l'opération pour réduire le reste à charge. Un risque serait que la commune ne réalise pas la tranche 2 des aménagements : risque d'incohérence dans le traitement des aménagements du centre bourg.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des travaux Taux de cofinancement total obtenu (tranche 1, puis tranche 2) Satisfaction des usagers (enquêtes)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet vise le centre bourg, centre névralgique de la vie de St Pierre d'Albigny et cœur du projet PVD. Le projet aura pour conséquence de donner une nouvelle image au centre bourg, d'accompagner le travail mené dans le cadre de l'OPAH sur les façades et requalifications d'immeubles, et sur la revitalisation des commerces. Il renforcera la zone centrale de la commune comme « zone partagée » piétons/voiture, rendant les circulations plus sécurisées et agréables
Annexes	
Historique des mises à jour de la fiche	AD 20/01/2023

FICHE ACTION N° SPA3.2

Mise à jour le 19/01/2023 par A
Delagarde

Rénovation de la Mairie et du Cinéma

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Rénovation de la Mairie et du cinéma
Action n°	SPA3.2
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénover les équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / Culture
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation
Localisation géographique	Le terrain du projet est situé sur la parcelle 0244, d'une superficie de 820 m², en zone UAa du PLU. Le bâtiment se situe Rue Auguste Domenget. Le bâtiment abrite la Mairie, le cinéma « Le Flore » et le caveau des Augustins. L'accès au cinéma se fait depuis la place Charles Albert. 
Statut, maturité	Le projet est validé et sera prochainement engagé.
Etat d'avancement	Les études de MOE ont été achevées, les prestataires ont été identifiés. Une première réunion de préparation de chantier a lieu fin janvier/début février 2023.

Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Les bâtiments mairie et cinéma imbriqués, la partie cinéma ayant été touchée par un dégât des eaux en 2019. La rénovation des deux bâtiments prend du sens si elle est réalisée conjointement, elle implique cependant une dépense élevée sur un temps court de la part de la collectivité.
Finalité, objectifs et expression de besoin	Palier aux dysfonctionnements relevés depuis le dégât des eaux Permettre la réouverture du cinéma et l'amélioration de ses conditions d'accueil Offrir une meilleure qualité de services aux usagers et aux agents municipaux Maîtriser les coûts énergétiques et assurer la réponse aux enjeux du CRTE Assurer la pérennité du patrimoine bâti communal
Programmation technique	Caveau des augustins : Dépose de la menuiserie pour remplacement, mise en accessibilité au public (exigences ERP), et en sécurité. Cinéma : création d'un nouveau bloc sanitaire, déplacement de la billetterie, traitement acoustique, thermique, réfection du plafond pour son uniformisation, création d'un sas vers le hall d'entrée en mairie, réfection de l'issue de secours. Remplacement de la chaudière et création d'un nouveau système de ventilation en double flux. Mairie : Remplacement des menuiseries, isolation par l'intérieur des locaux et bords de fenêtres, par phase et en site occupé. Traitement coupe-feu, réfection des faux plafonds. Création d'un local technique et d'un local d'archive dans la partie combles. Création pour les trois entités présentes dans le bâtiment un seul ERP type L.
Description de l'action	Le bâtiment accueillant la Mairie, le cinéma et le caveau des augustins est soumis au décret tertiaire, engageant les bâtiments concernés à une baisse de 30% de leur consommation énergétique d'ici à 2030. L'action consiste en la rénovation énergétique, acoustique et sécuritaire du bâtiment Mairie, Caveau Augustins, Cinéma. Le bâtiment a subi des dégradations liés à un dégât des eaux. Il est de plus peu performant énergétiquement, ni optimisé du point de vue de son fonctionnement (accès, sanitaires notamment). De plus ce bâtiment est historique et central dans la commune de St Pierre d'Albigny, il est positionné directement en face de la place de l'Europe, au centre du bourg. Requalifier la Mairie et le Cinéma permettra l'amélioration globale de l'accueil des usagers. Par ailleurs, le renouvellement du cinéma permettra d'engager, grâce à l'appui de la manager de commerce et de l'office de tourisme présent sur la commune, une nouvelle dynamique événementielle.
Maître d'ouvrage	Mairie de St Pierre d'Albigny
Portage	L'élue référent est Frederic Paccalet pour les travaux, Adjoint aux travaux accompagné de Matthieu Augier, RST de la commune.

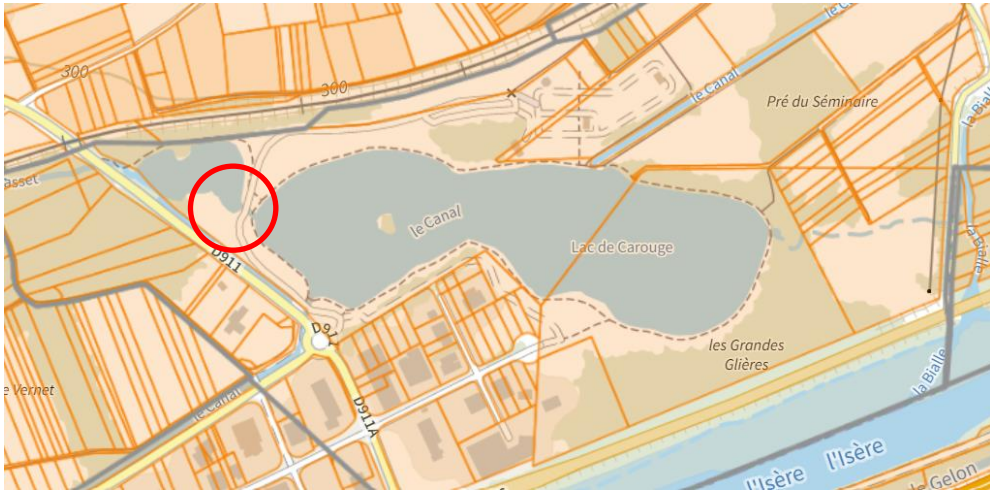
	Pour l'aspect culturel : commission élus culture Maître d'œuvre, Monsieur Philippe Caire.
Acteurs concernés, parties intéressées	Services de la Mairie, Exploitant du cinéma : Cinéma Usagers de la commune
Partenaires	La mairie porte l'investissement en rénovation sur ce bâtiment. La mairie a sollicité une aide financière auprès : - du CNC (sans succès) - de la Région Auvergne Rhône Alpes (en cours) - du syndicat départemental d'Energie de la Savoie (en cours) - du département (FDEC 2023 en cours et CTS validé) L'Etat a été sollicité au titre des DSIL, et a validé une subvention de 200 000 € au titre de l'aide 2021 et 60 000 € pour le DSIL 2020. La Banque des territoires pourrait être associée à ce projet, dans la mesure où l'exploitation du cinéma génèrera des recettes.
Dépenses à engager	Total opération : 1 264 885.94 € HT
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	CTS3G (Département) : 64 568 € FDEC (Département) : 74 000€ DSIL 2020 ET 2021 (Etat) : 260 000 € Contrat de ville (Région) : 92 000 € SDES : 80 000 € Reste à charge Mairie : 694 317€ Importance de l'appui PVD dans la recherche d'aides à l'investissement.
Calendrier	Lancement des travaux au premier trimestre 2023 et réception des travaux au dernier trimestre 2023.
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Sans objet
Tâches à court terme	Lancement des premières réunions de chantier Contact de la banque des territoires et poursuite des recherches de financements et fonds vert Travail sur la signalétique et l'identification du cinéma Prévisionnel logistique (chantier mairie site occupé) Travail sur une programmation culturelle en lien avec la manager de commerces en vue de la réouverture du cinéma.
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Marchés conclus.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien CRTE : stratégie énergétique sur les bâtiments publics Lien OPAH (campagne ravalement de façades) Lien stratégie commerciale

Principales informations manquantes	Sources de financement complémentaires sur le reste à charge commune
Incertitudes, risques	Organisation des travaux en site occupé Reprise d'activité difficile du cinéma
FFOM, analyse de risque	Collectivité prête, engagée dans le projet, procédures bouclées. Le risque est double : - l'impact des travaux en site occupé sur la qualité d'accueil du public en mairie et de travail des agents - l'impact financier du projet sur la « capacité à faire » de la commune pour ses autres projets
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de cofinancement total obtenu Impact sur la fréquentation du cinéma
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce le rôle de centralité de la Mairie et du cinéma « Le Flore », bâtiments « totem » de la ville de St Pierre d'Albigny
Annexes, documents de référence	Présentation projet APD – Architecture Energie – 07/04/22
Historique des mises à jour de la fiche	ADelagarde :20/01/2023 J Cointy : 25/01/2023

FICHE ACTION N° SPA3.3

Mise à jour le 26/01/2023 par A
Delagarde

Création d'une aire de services pour vélos – Lac de Carouge

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Création aire de services pour vélos – Lac de Carouge
Action n°	SPA 3.3
Orientation stratégique	5-1 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité – création ou rénovation d'équipements
Thématique générale	Mobilité / Tourisme
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Aménagements
Localisation géographique	Lac de Carouge, situé en secteur Nt du PLU de la commune « zone naturelle et forestière où sont autorisées les constructions ou installations techniques liées aux activités touristiques, de loisirs et de sport ». Proximité immédiate et potentiel de développement/aménagement avec la zone UE en limite sud du lac. 
Statut, maturité	Action validée, en cours de programmation
Etat d'avancement	Phase étude (programmation/chiffrage)
Niveau de priorité	Médian
Urgence ou échéance à respecter	Le projet s'inscrit dans le cadre de la vélo-route V62 Annecy-Grenoble-Valence. Le département de la Savoie a déployé un appel à projet « cyclotourisme » concernant les demandes d'investissement relatives à l'aménagement / équipement des itinéraires cyclo touristiques. Il subventionne 50% de la dépense sur la base d'un montant de dépenses plancher de 10k€ HT et plafond de 150k€

	HT. La demande doit être déposée auprès de Tourismes et Territoires au plus tard le 31 janvier précédent l'année de lancement des travaux. En parallèle, l'ADEME a lancé un appel à projets Vélotourisme pour l'année 2023. Cet AAP permet de financer jusqu'à 55%HT de l'installation d'une aire de services complète. Si ces éléments sont confortés et si les deux aides sont cumulables, le reste à charge pour la collectivité pourrait être proche de zéro. Il conviendra de déposer le projet au plus tard le 31/12/2023. Attention, le total des subventions cumulées ne pourra dépasser 80% de l'investissement
Finalité, objectifs et expression de besoin	Répondre à l'opportunité identifiée par le Département de faire du lac de Carouge, base nautique à renforcer, une aire de services dans le cadre de la vélo-route (nécessité d'une aire de services tous les 20/30km) Objectif pour St pierre d'Albigny dans le cadre de PVD : s'inscrire dans une démarche touristique et sportive d'échelle départementale voire régionale, capter les flux de cyclotouristes au travers d'une offre attractive au lac de carouge et valoriser l'offre de commerces et activités du centre-ville depuis le lac de Carouge
Programmation technique	La programmation technique reste à trancher (gamme d'offre partielle ou complète au regard de la fiche action « vélo et territoire ».) L'aménagement comprendra à minima tables de pic-nic, stationnement vélo, point d'eau potable et bloc sanitaires. Il pourra accueillir selon les conclusions de l'étude d'opportunité de la collectivité un relais information (préconisé dans le cadre du travail mené par l'équipe d'ingénierie PVD), consignes sécurisées, abri en cas de pluie, poubelles, point d'autoréparation ou encore borne de recharge pour VAE.
Description de l'action	Le projet de la collectivité vise à affiner en appui du département (Tourismes et Territoires) de la CC Cœur de Savoie (compétence mobilité) et de l'office de tourisme la localisation et la nature de l'aménagement (6 à 8 mois) puis, suite à validation et dépôt d'un dossier de soutien financier auprès des principaux partenaires du projet (département, autres ?), à engager la réalisation de cet aménagement. Ce dernier viendrait compléter l'offre de loisirs offerte à la base de Carouge, apporter un flux potentiel pour le camping, le restaurant du lac, mais également en direction des commerces du centre-ville. Il apparait ainsi d'autant plus important de ne pas sous-estimer les aménagements à réaliser sur cette base de services et également de bien définir et valoriser la signalétique depuis cette aire.
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Pierre d'Albigny
Portage	Elue référente, Anne Dieumegard. Service Matthieu Augier, RST, Julien Cointy Adjoint DGS
Acteurs concernés, parties intéressées	Bénéficiaires : cyclotouristes, commerces de la base de carouge et du centre de St pierre d'Albigny, autres promeneurs Tiers à informer, tiers à associer : Office de Tourisme, CC cœur de Savoie, loueur de vélos de St Pierre d'Albigny (possibilité d'une offre mixte sur des « halte parcours vtt » ponctuels proposés le long de la véloroute etc.
Partenaires	ADEME Département de la Savoie CC Cœur de Savoie

	Office de tourisme
Dépenses à engager	Premier chiffrage estimatif Total estimé à 90k€ HT (à préciser) dont : - Abris 60k€ - Grande table ou tables de pic-nic 6k€ - Borne auto-réparation vélo 4k€ - Poubelles tri sélectif 1k€ - Arceaux vélos 2k€ - Signalétique 1k€ - Toilettes sèches 16k€
Echéancier et type de budget	Crédits d'investissement (montants à définir)
Plan de financement	Dépenses estimatives : 90 k€ Recettes estimatives : - Département : 45k€ - ADEME : 27k€ Autofinancement commune : 18k€
Calendrier	T2/T3 2023 : études, consultations T4 2023 : dépôt demandes aides financières Département et ADEME T1/T2 2024 : travaux Début T3 2023 : livraison
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	PPRI
Tâches à court terme	Monter une réunion Commune, CC Cœur de Savoie Mobilité, OT, Département, ADEME
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Marchés publics
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien politique vélotourisme nationale Lien stratégie vélo Département Lien politique touristique du territoire (OT) Lien schéma mobilités CC Cœur de Savoie
Principales informations manquantes	Affiner dépenses
Incertitudes, risques	Risque faible
FFOM, analyse de risque	Capacité à financer forte dans un court terme, besoin d'articulation entre acteurs concernés (aujourd'hui faible)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de subventions obtenues pour le projet Respect des délais (pour une livraison à l'été 2024) Taux d'utilisation (comptage) Taux de satisfaction (enquête usagers)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement complète l'offre du lac de Carouge, point d'entrée sud pour capter les flux vers la ville centre, il permettra de mettre en valeur les commerces et activités proposés depuis Saint Pierre d'Albigny
Annexes, documents de référence	https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/D%C3%A9veloppement%20le%20v%C3%A9lotourisme%20-%20Conditions%20%C3%A9ligibilit%C3%A9%20et%20financement%20-%202023.pdf
Historique des mises à jour de la fiche	20/01/2023 AD

FICHE ACTION N° SPA 3.6

Mise à jour le 19/01/2023 par Laura Charlotte

Manager de commerces – Redynamisation du marché hebdomadaire et création d'événementiels

Rubrique proposée	Axe N°3 : Développer l'animation et la fréquentation des zones commerciales du centre-ville tant dans sa dimension festive que commerciale
Action nom	Redynamisation du marché hebdomadaire et événementiels
Action n°	SPA 3.6
Orientation stratégique	3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – Animation et communication commerciales Démarcher de nouveaux itinérants Faire du marché sur un place stratégique et en faire un lieu de vie/de cohésion sociale (place Dubettier) Création d'événements pour proposer une offre variée à la population locale étendue et aux touristes
Thématique générale	Espaces publics, Commerces de proximité, Cohésion sociale
Type d'action	Relance du marché et création ou relance d'évènement en cohérence avec la stratégie commerciale de redynamisation
Catégorie, nature précise de l'action	Vie commerçante et sociale, signalisation, événementiel
Localisation géographique	Saint Pierre d'Albigny centre
Statut, état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Médian
Urgence ou échéance à respecter	Opération relevant d'une exigence municipale Compatibilité des événements et du marché avec les travaux de réaménagement du bourg centre
Finalité, objectifs et expression de besoin	Définir des lieux d'animations commerciales stratégiques et bénéfiques pour une circulation dans le centre étendu Dynamiser ces espaces stratégiques Faire rayonner St pierre d'Albigny grâce à une offre étoffée et différente
Programmation technique	Une fois les événements déterminés : - Créations graphiques et diffusion - Arrêté voiries - Blocage des rues lors des événements - Autorisation de débit de boissons - ...
Description de l'action	La commune de SPA compte près de 70 commerces et services actifs dont 42 en son centre. Sur le Centre une dizaine de locaux semblent inactifs, soit une vacance de 18%.

	La ville accueille un marché hebdomadaire important pour le commerce sédentaire mais manquant de dynamique. Un supermarché (Intermarché) est également situé non loin de la centralité. La ville se décompose en un centre commercial assez resserré et une ZAC proche de la centralité. Le lac de Carouge situé proche de la centralité est un véritable atout touristique et un bel espace de lieu de vie, un camping se situe sur son pourtour. Une vigilance est à apporter au restaurant situé au bord du lac : trouver nouveau porteur de projet et passage en baille commerciale. Le tissu commercial de SPA s'est fragilisé avec le temps et le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg pose question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires ou manquants sur ce secteur.
	Dans ce contexte de potentielle fragilité, conforté par l'étude SHOP'IN (financée par la Banque des Territoires) la commune souhaite redynamiser centre bourg en étoffant son marché hebdomadaire et en proposant une offre étoffée d'animations tout en redonnant un rôle de lieu de vie à sa centralité. En ce sens et suite à l'embauche d'une manager de commerce des objectifs ont été définis : 1. Etoffer l'offre de produits (voir services) sur ce marché en cherchant la qualité et le local. Ce qui impliquerait une cohésion entre municipalité et producteurs locaux (et donc dynamisation de l'économie de proximité, amélioration du maillage commercial, services de proximité accentués...) 2. Dynamiser la Vogue par l'installation de nouveaux forrains. 3. Création d'une dynamique d'animations par l'établissement d'un calendrier évènementiel, afin de proposer une offre régulière et inédite (concerts, marchés à thème...) sur le territoire permettant de faire rayonner la ville au-delà de son propre périmètre et de la rendre plus attractive pour les touristes et locaux. Les événements ponctuels existants doivent être plébiscités, et pour ceux qui se sont arrêtés ou manquant de souffle il est important de les relancer. Un besoins de renouveau pour atteindre un public plus étendu.
Maître d'ouvrage	Commune de SPA
Portage	Lionel Gouverneur, élu Rémy Saint Germain, élu Julien Quantin , élu Julien Cointy Adjoint DGS Philippe Alarcon référent urbanisme
Acteurs concernés, parties intéressées	Producteurs, agriculteurs, artisans, revendeurs, commerçants, porteurs de projets, habitants, touristes,...
Partenaires	Pilotage : municipalité

	Services associés : au sein de la mairie (DGS, référent commerce et communication, logistique ou animation, services techniques, police municipale), CC Cœur de Savoie (développement économique, cheffe de projet PVD) OT. Partenaires associés : agriculteurs, artisans, artistes, producteurs, commerçants, entreprises comités d'animations et associations. Le tissu associatif peut et doit jouer un rôle important dans l'agenda événementiel de la commune, en particulier pour le dynamisme du centre bourg.
Dépenses à engager	A définir en fonction des évènements retenus.
Echéancier et type de budget	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Pour le marché hebdomadaire : - point chaque semaine pour valider les nouveaux exposants. Pour l'évènementiel : - point de lancement au plus tard mi-mars pour les actions estivales (juin – juillet – août – septembre) - point de lancement en juillet pour les animations de fin d'année et Noël (octobre-novembre-décembre) - point mensuel sur l'évolution de la festivité puis la semaine de l'évènement. - A l'issue de chaque évènement, il est prévu de réunir les services et partenaires pour échanger sur les suites à donner et améliorer
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	A définir selon les projets retenus mais voici quelques exemples : - Arrêtés routiers et de débit de boissons - Blocage des rues - Règlements des marchés
Tâches à court terme	Annuaire des producteurs, artisans, artistes. Calendrier des évènements et choix des thèmes Revoir le règlement du marché hebdomadaire
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	RAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etude à mener en lien avec les fiches action N°1, 2, 3, 4, 5 sur les aménagements de voies, l'amélioration des pistes cyclables, l'habitat, la culture et la diversification fonctionnelle de la Gare. Pour mettre en concordance les projets.
Principales informations manquantes	Listing des évènements concurrents Annuaire des producteurs
Incertitudes, risques	Règlement du marché Bonne mise en œuvre du partenariat
FFOM, analyse de risque	capacité à financer, capacité à faire ou à déléguer...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du calendrier Succès ou non des évènements

	Fréquentation du marché (tant exposants que clients)
Conséquence sur la fonction de centralité	En parallèle des actions en direction des commerces ou des réaménagements urbains, il est important et nécessaire de dynamiser le tout par des événements festifs profitant de l'ensemble de ces transformations. Le dynamisme commercial joue un rôle essentiel dans la vitalité et la fréquentation d'un centre-ville et son image. Aussi, la commune a souhaité s'engager prioritairement dans une démarche de proximité (économie, service) et de festivités. Ces événements permettront une mise avant du dynamisme de la commune mais aussi, et en fonction de leurs types : une diversification de l'offre commerciale et des modes de distribution, le dessin de lieux de vie et d'échanges sociaux, un calendrier d'animations étoffé. Ils permettront également de faire rayonner SPA sur un périmètre élargi en offrant un choix d'animations variées à la population comme aux touristes.
Annexes, documents de référence	Carte du secteurs ciblés
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 19/01/23 par Laura Charlotte manager de commerce

FICHE ACTION N° SPA 3.7

Mise à jour le 19/01/2023 par L
Charlotte

Manager de commerces -développement d'une nouvelle stratégie commerciale

Rubrique proposée	Axe N°3 : Développer l'animation et la fréquentation des zones commerciales du centre-ville tant dans sa dimension festive que commerciale
Action nom	Développement d'une stratégie commerciale depuis un état des lieux de la vacance
Action n°	SPA 3.7
Orientation stratégique	3-2 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité – Animation et communication commerciales Se doter d'une stratégie commerciale et avoir une vision de l'offre immobilière complète, cohérente avec les enjeux de développement économique du territoire Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux Porteurs de projets Faire vivre les espaces publics traditionnels (centre historique, rue marchande...)
Thématique générale	Espaces publics, Commerce, Cohésion sociale, circulation
Type d'action	Etude sur la vacance menant à une stratégie commerciale de redynamisation
Catégorie, nature précise de l'action	Action friche, vie commerçante, signalisation et sociale autour de la centralité
Localisation géographique	L'étude porte sur le fonctionnement commercial de l'hyper-centre, en lien avec une réflexion sur le potentiel de développement évènementiel
Statut, état d'avancement	En cours
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Etat des lieux de la vacance commerciale
Finalité, objectifs et expression de besoin	Définir des locaux stratégiques Retravailler le linéaire commerçant pour le rendre plus attractif Faire connaître, rendre visible et plus accessible les zones marchandes
Programmation technique	RAS
Présentation	La commune de SPA compte près de 70 commerces et services actifs dont 42 en son centre. Sur le Centre une dizaine de locaux semblent inactifs, soit une vacance de 18%. La ville accueille un marché hebdomadaire important pour le commerce sédentaire mais manquant de dynamique. Un supermarché (Intermarché) est également situé non loin de la centralité. La ville se décompose en un centre commercial assez resserré et une ZAC proche de la centralité. Le lac de Carouge situé proche de la centralité est un véritable atout touristique et un bel espace de lieu de

	vie, un camping se situe sur son pourtour. Une vigilance est à apporter au restaurant situé au bord du lac : trouver nouveau porteur de projet et passage en baille commerciale. Le tissu commercial de SPA s'est fragilisé avec le temps et le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg posent question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires ou manquants sur ce secteur.
Description de l'action	Dans ce contexte de fragilité, la commune a souhaité se doter prioritairement d'un diagnostic et étudier préalablement l'opportunité de développements complémentaires pouvant répondre aux attentes des consommateurs locaux avant d'engager des actions visant à conforter son attractivité commerciale. En ce sens la commune a pu bénéficier d'un financement par la banque des territoires dans le cadre de l'offre de services PVD « Ingénierie - impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (SHOP'IN) ». Cette étude a dressé un panorama de la santé commerciale du cœur de ville et repéré les secteurs fragilisés voire défaillants pour mettre en œuvre les outils d'action les mieux adaptés. En ce sens et suite à l'embauche d'une manager de commerce des objectifs ont été définis : 1. Recueil et analyse de données qualitatives et quantitatives sur les locaux vacants. Réalisation d'entretiens avec des acteurs-ressources locaux (Association de commerçants/commerçants, CCI, CMA, Propriétaires vendeurs ou bailleurs...) - avoir une vision sûre et claire de ce taux de vacance et la raison de cette vacance : structurelle et/ou conjoncturelle afin de définir une stratégie commerciale sur le linéaire cible. 2. Problématisation des constats et définition d'axes stratégiques favorable à une dynamique commerciale : événementiel, vitrophanie, préemption... 3 Amélioration de signalétique et circulation vers les zones commerciales pour les rendre plus attractives et les faire connaître. Elle sera soignée et implantée des RD environnantes VERS l'hypercentre, du lac vers l'hypercentre et en adéquation avec les mobilités douces. 4. Au centre de cette réhabilitation, la communication au sens large doit être revue. La communication physique mais aussi et surtout, numérique. Elle doit être améliorée en passant par la rénovation du site internet de la ville Cette toile sera tissée dans le but de pénétrer le cœur des commerces et des services à la population pour une plus grande efficacité en matière de communication tant commerciale qu'événementielle.
Maître d'ouvrage	Commune de SPA

Portage	Lionel Gouverneur, élu Rémy Saint Germain, élu Julien Quantin , élu Julien Cointy Adjoint DGS Philippe Alarcon référent urbanisme
Acteurs concernés, parties intéressées	Commerçants, porteurs de projets, propriétaires bailleurs (et occupants), habitants, touristes,...
Partenaires	Pilotage : municipalité Services associés : mairie (DGS, référent commerce et urbanisme), CC Cœur de Savoie (développement économique, cheffe de projet PVD) Banque des Territoires. Partenaires potentiels associés : SPLS, commerçants, CCI, CMA...
Dépenses à engager	Aucune pour la définition de la stratégie 3000 € d'enveloppe créditée sur le budget 2023 pour participation aux événements et actions retenus.
Echéancier et type de budget	Fonctionnement
Plan de financement	
Calendrier	-Point de lancement de la mission -Suivi de l'avancement chaque semaine - Restitution prévue en mai 2023 A l'issue de cette étude, il est prévu de : - réunir les services et partenaires pour échanger sur les suites à donner
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Exigences particulières, procédure à mettre en œuvre Autorisations, foncier...
Tâches à court terme	Listing locaux vacants Choix des événements et aménagements
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	RAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etude à mener en lien avec les fiches action N°1, 2, 3, 4 et 6 sur les aménagements de voies, l'amélioration des pistes cyclables, le commerce, la culture... Pour mettre en concordance les projets sur les aménagements et les évolutions souhaitées.
Principales informations manquantes	Recensement des locaux vacants et informations sur ceux-ci
Incertitudes, risques	RAS
FFOM, analyse de risque	Contact avec propriétaires et leurs souhaits d'améliorer ou embellir les locaux, façades...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du calendrier Livrables exploitables et conformes à la RGPD
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial joue un rôle essentiel dans la vitalité et la fréquentation d'un centre-ville. La valorisation de celui-ci passe inmanquablement par 3 axes : l'offre commerciale, le plaisir de déambuler, la mobilité. Si, en parallèle les communications physiques et

	numériques rendent visible l'offre permanente et événementielle, l'attractivité du centre sera au rendez-vous Aussi, la commune a souhaité s'engager prioritairement dans d'élaboration d'une stratégie d'intervention adaptée et ainsi agir de façon opportune en faveur du maintien et de l'amélioration de l'attractivité commerciale du centre-ville. Les éléments d'analyse attendus prendront également tout leur sens dans la réflexion à mener sur l'évolution du droit de préemption et de la redéfinition du PLU quant au changement d'usage afin de pérenniser un linéaire marchand cohérent et objectif.
Annexes, documents de référence	Carte du secteur commerçant ciblé
Historique des mises à jour de la fiche	Date de rédaction : 19/01/23 par Laura Charotte manager de commerce

FICHE ACTION N° SPA3.11

Mise à jour le 24/03/23 par Julien
COINTY

Rénovation éclairage public

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Rénovation éclairage public
Action n°	SPA3.11
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics – Rénovation d'équipements publics
Thématique générale	Equipements publics / énergétique
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Rénovation
Localisation géographique	Sur l'ensemble de la commune de Saint Pierre d'Albigny
Statut, maturité	Action en cours de réalisation
Etat d'avancement	Entreprise retenue / départ de l'action imminente
Niveau de priorité	Haute
Urgence ou échéance à respecter	Selon avancer des travaux de rénovation. Marché à bons de commandes pluriannuel
Finalité, objectifs et expression de besoin	L'objectif global est de redéfinir un éclairage plus juste et plus sobre permettant de générer un éclairage qualitatif tout en minimisant les consommations énergétiques. Cette amélioration de la performance globale permettra par ailleurs de limiter la pollution lumineuse et les perturbations générées sur la biodiversité et l'observation astronomique. La qualité et la performance de l'éclairage seront améliorés en renouvelant les luminaires vétustes, énergivores et inefficaces. Ces travaux permettront également de remettre en conformité électrique les ouvrages (luminaires et armoires électriques).
Description de l'action	Les installations d'éclairage public concernées par le Programme Pluri-annuel d'Investissements sont situés sur l'ensemble de la commune. Ils sont inefficaces, énergivores et générateurs de fortes nuisances lumineuses pour un niveau de service inadapté. Le programme prévisionnel de modernisation concerne : - Le renouvellement de 440 points lumineux ; - La remise en sécurité et en conformité des armoires non conformes qui alimentent ces ouvrages ;

	- L'optimisation des horloges astronomiques avec antenne de synchronisation pour maîtriser les durées d'allumage.
Maître d'ouvrage	Commune de St Pierre d'Albigny
Portage	Frederic Paccalet, élu Julien Cointy, adjoint DGS et le RST
Acteurs concernés, parties intéressées	Habitants de la commune et environ Services techniques
Partenaires	Commune CC Cœur de Savoie Etat SDES
Dépenses à engager	240 000 € sur 3 ans
Echéancier et type de budget	Budget investissement 160 000 HT € sur 2023
Plan de financement	Fond vert 2023 : 150 000 € SDES 2023 : 12 000 €, demande à renouveler pour les autres années Fonds propre pour le reste à devoir
Calendrier	Durée estimative des travaux sur 3 ans. De 2023 à fin 2025
Contexte réglementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	RAS
Tâches à court terme	Vote du budget 2023, dépose du dossier de subvention auprès de l'Etat pour le fond vert
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	RAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Principales informations manquantes	/
Incertitudes, risques	Capacité à financer de la commune
FFOM, analyse de risque	Projet ne relevant pas d'une complexité particulière
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Solution technique retenue : valoriser des énergies renouvelables Montant des travaux Taux de subvention obtenu
Conséquence sur la fonction de centralité	/
Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	Julien Cointy le 27/03/23

